

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 36

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, François PEDRONO 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jacques MARIE 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

### ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

### **DELIBERATION N°D187\_171222**

**ASSISTANCE-CONSEIL JURIDIQUE  
PASSATION D'UNE CONVENTION  
Autorisation**

Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville

02 31 88 54 49

info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Par délibération n°191 du 21 décembre 2019, le Conseil Communautaire a autorisé son Président à signer une convention d'assistance juridique en matière d'urbanisme avec Maître Esther Collet.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir habilitier son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer une nouvelle convention, aux mêmes conditions tarifaires que précédemment, avec Maître Esther Collet exerçant 5 rue René Dumont à 35700 RENNES, afin d'assister et de conseiller la Communauté de Communes à l'occasion de l'exercice des compétences intercommunales en droit de l'urbanisme.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré  
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**DÉSIGNE** pour assister et conseiller juridiquement la Communauté de Communes à l'occasion de l'exercice des compétences intercommunales en droit de l'urbanisme, Maître Esther COLLET, exerçant 5 rue René Dumont - 35 700 RENNES conformément à la convention visée ci-dessus.

**HABILITE** son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer tous actes se rapportant à cette désignation.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

